

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

**MEILLEURE COPIE**  
Concours externe  
**ADJOINT·E ADMINISTRATIF·VE PRINCIPAL·E**  
**DE 2<sup>E</sup> CLASSE TERRITORIAL·E**  
Session 2022  
**ÉPREUVE DE FRANÇAIS À PARTIR D'UN TEXTE**

1A. Le féminicide est le meurtre d'une ou plusieurs personnes de sexe féminin, quelque soit l'âge, dans le but de porter atteinte au genre. Tous les meurtres de femmes ou de filles ne doivent pas être considérés comme féminicides : c'est bien le motif qui le définit.

1B. L'Organisation Mondiale de la Santé distingue 4 cas de féminicide :

- le féminicide intime, commis par un époux, conjoint, partenaire (actuel ou ex).
- le crime d'honneur, qui correspond au meurtre d'une fille ou d'une femme par un membre de sa propre famille, homme ou femme.
- le féminicide lié à la dote, lorsque la belle-famille tue une jeune femme si la somme d'argent apportée n'est pas suffisante.
- le féminicide non intime, impliquant une agression sexuelle, pouvant être commis au hasard.

1C. Le meurtre d'une commerçante, dans ce texte une bijoutière, ne peut pas être considéré comme un féminicide puisque le motif n'est pas l'atteinte au genre, au fait qu'elle soit une femme, mais bien à la gêne, au danger qu'elle représente pour les braqueurs venus dans cette bijouterie pour voler.

1D. Contrairement à certains de ses voisins européens, comme l'Espagne par exemple, et malgré l'appel de la Commission des droits des femmes du Parlement européen en 2014, la France n'a pas fait entrer le terme de féminicide dans la législation.

Selon la revue des Droits de l'Homme, la France met en avant le principe de neutralité du droit pénal, qui ne distingue pas les genres.

Elle a, en revanche, inclus dans la loi, la notion de sexisme comme circonstance aggravante.

1E. Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, dénonce le manque d'accompagnement humain des femmes (mais lié à des raisons financières) : en effet, elle souligne le manque de moyens supplémentaires alloués aux forces de police ou de gendarmerie pour mener à bien leurs enquêtes et leur accompagnement.

Elle ajoute que malgré une prise de conscience de plus en plus fortes des agressions faites aux femmes par la société, c'est un sujet qui ne reste pas la priorité du gouvernement.

1F. Le déploiement des 3000 « téléphones graves danger » fait partie de plusieurs mesures prises par le Gouvernement après deux missions d'inspection réalisées à sa demande.

Cet outil est insuffisant. Le problème ne vient pas du fait que les femmes ne parlent pas ou ne signalent pas les violences qui leur sont faites, mais bien du fait que les dossiers de plaintes n'aboutissent pas ou encore que les femmes ne soient pas suffisamment protégées.

1G. Selon la principale source officielle du Ministère de l'Intérieur, on remarque une augmentation du nombre de féminicides entre 2018 et 2019 avec 121 cas constatés en 2018 contre 146 en 2019, soit une augmentation de 25 cas ce qui représente une hausse de plus de 21%.

#### Question 2 : Vocabulaire

2A. Législation : texte à valeur de loi.

Grenelle : Congrès organisé par le Gouvernement sur un sujet précis, en y associant les associations et membres politiques qui travaillent sur ce sujet.

2B. Éradiquer : Évincer  
Diligentées : Demandées

#### Question 3 : Grammaire

3A. « Est » : Verbe Être. 3<sup>e</sup> groupe (Auxiliaire). Présent indicatif  
« Font » : Verbe « faire ». 3<sup>e</sup> groupe. Présent indicatif  
« Sont ». Verbe « Être ». 3<sup>e</sup> groupe (Auxiliaire). Présent indicatif  
« Sont ». Verbe « Être ». 3<sup>e</sup> groupe (Auxiliaire). Présent de l'indicatif  
« finissent ». Verbe « finir » 3<sup>e</sup> groupe. Présent de l'indicatif  
« Déclarait ». Verbe « déclarer ». 1<sup>e</sup> groupe. Imparfait de l'indicatif.

#### Question 4 : Orthographe

4A. « Spécificités »  
« Enquêter »  
« Dote » et « Faites » sont bien orthographiés.